
Procès-Verbal N° 07. Conseil municipal du 11 SEPTEMBRE 2018.

- **Présents** : Vivoni AP, Rutily E, Vairet J, Damiani M, , Mathieu C, Ramelli N, , Vecchioni G , Gazzini JL.
- **Absents** : Bocognani JM, Giacomelli L , Burchi F , Raffalli A ,Rossi A
- **Pouvoirs** : Guelfi P à Rutily E

17h30. Le quorum est atteint le Maire ouvre la séance.

- Délibération pour acceptation de don de 60 €
- Délibération pour sinistre problème de canalisations suite à inondation dans une maison d'accueil à St Antoine (3260 €). Accord à l'unanimité.
- Délibération pour la mise en œuvre de la procédure d'incorporation de droit d'un bien sans maitre à Crosciano sur C 805. Accord à l'unanimité.
- Un arrêté de péril a été pris pour une maison d'habitation sise à Moline appartenant aux héritiers Lorenzi. Travaux devant être effectués avant le 31.10.2018.
Un arrêté sera pris aussi pour la maison des héritiers Filippi à Moline.
- Délibération pour autoriser le Maire à ester en justice pour faire face à l'Etat , à l'Association U Levante et à Mr Massei Jérôme , ces derniers ayant attaqué le PLU. Accord à l'unanimité.
- Prévoir un emprunt pour construire réservoir à Pietrapiana et sur Marine/Crosciano d'un montant de 200 000 € et 400 000 €
- Concernant St Antoine l'arrêté demeure. Toujours en attente de Mr Leonetti pour suite à donner. Reste que la clé est à prévoir.

20h30 le Maire lève la séance